

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS	<i>Titre :</i> MODALITÉS POUR ÉLABORER LES POLITIQUES DE LA COMMISSION SCOLAIRE	
<i>Source :</i> Comité consultatif des communications Secrétaire général	Reçu le 22 mai 2001 Résolution ETSB01-05-95	<i>Numéro de référence :</i> P020-1

OBJECTIF

Les présentes modalités visent à établir des principes d'orientation et un processus clair pour élaborer les politiques de la Commission scolaire, s'assurer que les participants à l'éducation des élèves (c'est-à-dire les parents, les commissaires, les syndicats et les associations et les administrateurs) puissent réagir avec efficacité à ces documents importants.

PRINCIPES

1. Tous les participants reçoivent l'information nécessaire pour présenter des commentaires pertinents.
2. L'information distribuée précise clairement le sujet de la participation ou de la consultation, le calendrier ainsi que l'administrateur responsable de la politique (l'« administrateur »).
3. Les participants ont de quatre à six semaines à compter de la date de réception de l'information pour faire parvenir leurs commentaires au directeur. En cas de situation imprévue ou indépendante de sa volonté, la Commission scolaire se réserve le droit de modifier le calendrier.
4. D'ordinaire, le Conseil des commissaires reçoit la politique proposée dans l'envoi régulier contenant l'ordre du jour et le procès-verbal.
5. Les participants présentent leurs commentaires et leurs recommandations par écrit. La Commission scolaire présume qu'un participant qui ne répond pas par écrit à l'administrateur avant l'échéance prévue accepte le contenu de la politique.
6. Une fois la politique adoptée, le Conseil des commissaires informe les participants par écrit des résultats de la participation ou de la consultation et on leur envoie simultanément une copie de la politique adoptée.

PROCESSUS

MANDAT

ÉLABORATION

DIRECTEUR

CADRES SUPÉRIEURS

TABLE DE DIRECTION

CONSEIL DES COMMISSAIRES
COMITÉ CONSULTATIF

COMITÉ CONSULTATIF DES ENSEIGNANTS
(s'il s'agit d'une politique d'éducation)

CADRES SUPÉRIEURS

CONSULTATION

COMITÉ CONSULTATIF DE
L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉ

COMITÉ DE PARENTS

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS
(ETASA/ATA, SPPCSE, TRUSS)

DIRECTEUR

INFORMATION

CADRES SUPÉRIEURS

TABLE DE DIRECTION

COMITÉ CONSULTATIF DU
CONSEIL DES COMMISSAIRES

ADOPTION

COMITÉ CONSULTATIF DU CONSEIL DES
COMMISSAIRES (C) ADMINISTRATEUR

CONSEIL DES COMMISSAIRES

